

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 octobre 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 19/10/2016

L'an deux mille seize et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 15

Dont Présents non
votants : 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Yves ROBIN

Représentés : 3

Votants: 18
Pour: 18

Représentés: Daniel GALTIER par Jean ARCAS, Martine GIL par Norbert ETIENNE, Bernard VIDAL par Francis BOUTES

Contre: 0

Présents non votants :

Abstentions: 0

Excusés: Michaël ANDERS, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Philippe VIDAL, Jean-Noël BADENAS

Absents:

Objet: Pays d'Art et d'Histoire - convention de partenariat

Créé en 1985, le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire », est attribué par le Ministre de la Culture et de la Communication, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

La candidature du Pays d'Art et d'Histoire du Haut Languedoc et Vignobles a obtenu l'avis favorable du Conseil national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire le 19 février dernier.

L'obtention du label permet ainsi au Pays Haut Languedoc et Vignobles de rejoindre un réseau de 186 territoires labellisés au niveau national ; il est le 23^e en région Occitanie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Par ailleurs, deux ajustements ont été nécessaires sur la convention Pays d'Art et d'Histoire avec l'Etat préalablement présentée et votée lors du comité syndical du Pays du 22 juillet 2016 :

→ le nom de la région (Occitanie au lieu de Languedoc-Roussillon)
et

→ les précisions concernant les dates de délibération :

- Vu la délibération du Comité Syndical du 22 juillet 2016,
- Vu l'avis du directeur des affaires culturelles de la région du 8 février 2016,
- Vu l'avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire du 19 février 2016,
- Vu la décision du Ministre de la Culture et de la Communication du 14 juin 2016 attribuant le label.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le contenu de ces conventions et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à les signer.

RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/11/2016 034-253403554-20161028-2016_28_10_18-DE

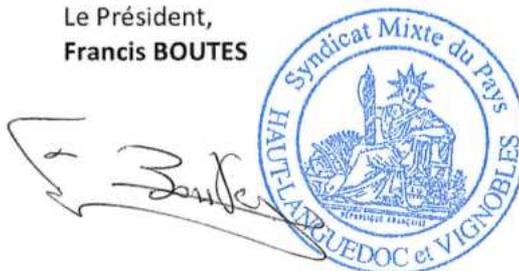
Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le contenu de ces conventions et autorise le Président à les signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 28 octobre 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/11/2016 034-253403554-20161028-2016_28_10_18-DE